

Le Rollotois



N°89 Juin 2020

Mairie de Rollot

Tél 03 22 78 28 47
Fax 03 22 78 51 10
E-mail mairierollot@orange.fr
Internet <http://www.mairie-rollot.fr>

Ouverture au public

Lundi de 17h à 18h
Jeudi de 9h à 11h
Vendredi de 17h à 18h



Le mot du Maire

Rollotoises, Rollotois,

Premier Rollotois de l'année 2020

Premier Numéro du nouveau mandat

Premier Numéro de l'après Covid 19 et dans la continuité des précédents Rollotois,

Je tenais tout d'abord à remercier les 293 électrices et électeurs (54%) qui se sont déplacés le 15 mars à l'occasion du premier tour des élections municipales et qui nous ont renouvelé leur confiance.

Mais aussi regretter les nombreuses abstentions. Certes le contexte sanitaire était déjà préoccupant et il n'y avait qu'une seule liste, mais c'est toujours un encouragement que de se sentir soutenu par ses administrés.

Maintenant que la période électorale est terminée, place à la gestion quotidienne de la Commune avec une équipe sensiblement renouvelée mais surtout largement féminisée.

La parité, bien que non obligatoire pour les communes de moins de 1000 habitants est respectée à ROLLOT !

Ce mandat, comme partout en France, démarre de façon compliquée : réouverture de l'école avec d'importantes contraintes, manifestations annulées (la foire marchande, concours de pétanque, compétitions sportives etc.) La Commune vit au ralenti.

Durant la période de confinement, grâce à l'employé communal, l'entretien des espaces verts a continué d'être réalisé, l'accueil des enfants de soignants a été organisé à l'école de Rollot que ce soit pendant la période scolaire ou pendant les vacances, ainsi que la garderie.

Depuis le 12 mai, l'école a réouvert, avec les fortes contraintes sanitaires, nécessitant une organisation complexe pour être dans le respect des consignes et de ce fait avec des effectifs restreints en nombre d'élèves. Trois groupes, pour 20 élèves, ont ainsi repris le chemin de l'école. Je salue l'investissement de notre Directrice pour la mise en place de tout ce dispositif afin de respecter le protocole.

Je remercie également L'EN (Inspecteur d'académie) pour son aide, les enseignants présents et le personnel communal qui ont assuré le service « garderie » qui a du être déployé sur deux sites pour des raisons sanitaires.

Concernant la « vie municipale », l'élection du Maire et des Adjointes a eu lieu le 25 Mai à la Salle des Fêtes afin de respecter la « distanciation » physique. Les trois adjointes sortants et moi-même avons été reconduits dans nos fonctions et vous découvrirez dans ce « Rollotois » la nouvelle organisation des différentes commissions. Deux conseillers municipaux délégués ont été désignés sur proposition du Maire dans le domaine de compétence de « l'action sociale » et de « fêtes et cérémonies et gestion des salles municipales ». L'objectif étant de créer deux « comités consultatifs » ou « commissions extra municipales », composés de membres élus et non élus, ces comités associant des représentants des habitants de la Commune. Ils seront consultés dans les domaines définis et seront une instance de proposition.

Le nouveau Conseil s'est réuni le 5 juin avec à l'ordre du jour plusieurs points importants (compte administratif 2019, budget 2020, programme travaux investissements 2020 notamment), Il a été décidé, à l'unanimité, de poursuivre la réalisation des projets engagés et annoncés dans le programme électoral :

- Travaux extension et mise aux normes du dortoir pour la maternelle et de la garderie
- Réalisation d'un terrain multisports (pour lequel les subventions demandées sont accordées à hauteur de 70 %)
- Travaux de bordurage et réalisation de trottoirs Rte de Boulogne et à Regibaye. Telles seront les principales réalisations pour l'année 2020.

En ce qui concerne les manifestations, **il est envisagé de reporter le feu d'artifice du 13 juillet au samedi 1er Août à l'occasion de la Fête Locale sous réserves de consignes gouvernementales.** Pour les festivités du 14 juillet nous sommes également dans l'attente d'instructions qui feront l'objet d'un « Flash Infos » dès que possible.

Comme vous le voyez, beaucoup d'informations malgré ou à cause de cette période de confinement où tout semblait s'être arrêté !

A bientôt.

Votre Maire,
Michel CHOISY

Le Conseil Municipal

Permanences des élus

Le Maire Michel Choisy De 9h à 10h sur rendez-vous

1^{er} adjoint Jean-Luc Grimal
2^{ème} adjoint Marc Choisy Le lundi & vendredi de 17h30 à 18h30 sur rendez vous
3^{ème} adjoint Jean-Pierre Cozette

Les Conseillers

Lydie Blot - Christophe Butez - Delphine Caule - Bernadette Gellynck -
Richard Harrissart - Yohann Levasseur - Cécile Grimal - Patricia Pichard - Marynès Pillon -
Laurent Letupe - Perrine Ricquebourg

Commission Communication, Environnement, Urbanisme, Cadre de vie, Sécurité Routière

Adjoint responsable : Jean-Luc Grimal
Jean-Pierre Cozette
Richard Harrissart
Christophe Butez
Marynès Pillon
Bernadette Gellynck
Patricia Pichard

Commission services techniques, Patrimoine, chemins, travaux, cimetière Adjoint responsable : Jean-Pierre Cozette

Christophe Butez
Richard Harrissart
Yohann Levasseur
Marynès Pillon
Bernadette Gellynck

Commission Affaires Scolaires, Cantine/Garderie, Associations, Fêtes et Cérémonies

Adjoint responsable : Marc Choisy
**Conseillère déléguée aux Associations,
Fêtes et Cérémonies :** Patricia Pichard
Cécile Grimal
Lydie Blot
Bernadette Gellynck
Marynès Pillon
Yohann Levasseur
Richard Harrissart

RPI Rollot-Piennes

Michel Choisy
Marc Choisy

SIAEP de Guerbigny

Titulaires
Michel Choisy
Jean-Pierre Cozette
Suppléants
Jean-Luc Grimal
Christophe Butez

FDE 80 Titulaires

Jean-Luc Grimal
Jean-Pierre Cozette

Suppléants

Laurent Letupe

Commission finances

Le Maire & 3 adjoints
Marynès Pillon
Delphine Caule
Christophe Butez

Commission affaires sociales.

Conseillère déléguée : Marynès Pillon.

Cécile Grimal - Patricia Pichard - Richard Harrissart -
Delphine Caule - Perrine Ricquebourg

Commission d'appel d'offre:

Le Maire et les 3 Adjoints.
Yohann Levasseur

AFR

Michel Choisy

Com de Com du Grand Roye

Michel Choisy
Jean Luc Grimal

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 24 février 2020 à 18h00

Présents: M et Mmes Choisy Michel, Grimal Jean-Luc, Harrissart Richard, Pillon Marynes, Pichard Patricia, Gellynck Bernadette, Butez Christophe, Choisy Marc, Cozette Jean-Pierre, Blot Lydie, Duquenne Richard

Pouvoirs : Levasseur Yohann (à Marc Choisy), Christine Hermier (à Patricia Pichard), Patrice Morge (à Michel CHOISY)

Secrétaire de Séance : Madame PICHARD Patricia

Lecture et approbation du compte rendu de la précédente réunion de Conseil à l'unanimité

Extension dortoir de l'école maternelle

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'extension de la classe maternelle petite section (dortoir) pour un montant des travaux estimé à 15 304.10 € HT soit 18364.92 € TTC, correspondant aux devis des entreprises POISSANT Thierry, MOENS Eric et la SICAE (remplacement radiateurs, gardes corps, rampe, escalier, revêtement sol, sécurité incendie, changement de 2 portes, transfert compteur).

Après délibération le conseil municipal adopte le projet qui lui est présenté, charge monsieur le Maire de solliciter l'aide de l'état au titre de la DSIL et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DSIL demandée : 80 % du HT soit 12 243.28 €

Part revenant à la commune : 6121.64 € TTC

Demande de renouvellement organisation du temps scolaire

Conformément à l'article D521-12 du code de l'éducation, la décision d'organisation de la semaine scolaire doit faire l'objet d'une demande de renouvellement tous les trois ans pour le maintien du rythme scolaire à 4 jours et les communes doivent délibérer et solliciter les écoles afin d'obtenir l'accord des conseils d'école.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien du rythme scolaire à 4 jours soit 8 demi-journée.

Fin de séance 19h00

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la séance du 23 Janvier 2020 à 19h30

Présents: M et Mmes Choisy Michel, Grimal Jean-Luc, Harrissart Richard, Pillon Marynes, Pichard Patricia, Gellynck Bernadette, Butez Christophe, Choisy Marc, Morge Patrick, Cozette Jean-Pierre, Blot Lydie.

Pouvoirs : Levasseur Yohann (à Michel Choisy), Christine Hermier (à Blot Lydie)

Absente : Duquenne Richard

Secrétaire de Séance : Madame PICHARD Patricia

Lecture et approbation du compte rendu de la précédente réunion de Conseil à l'unanimité

Extension dortoir de l'école maternelle

Monsieur le Maire explique que suite au nombre important d'inscriptions en Petite section maternelle (22 à la rentrée de septembre 2019), le dortoir existant est trop petit. Un dossier a été présenté dans le cadre du contrat de ruralité pour un subventionnement au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et qu'il a été accepté. Lors de la présentation de ce dossier, Monsieur le Maire avait évoqué la possibilité d'installer le dortoir au dessus de la garderie, solution certainement beaucoup moins onéreuse que l'ajout d'une structure mobile. Sur les conseils de monsieur le Sous Préfet, il fallait approfondir et étudier cette possibilité en respectant les normes (sécurité incendie). Une première visite du site a été faite par le SDIS qui a émis un premier avis favorable sous réserve de l'étude approfondie par un cabinet spécialisé qui précisera la nature des travaux à effectuer pour la mise aux normes du bâtiment (portes coupe feu, alarme incendie, sécurisation de l'escalier, rampe, garde corps aux fenêtres etc ..)

Monsieur le Maire propose de prendre contact avec le cabinet SOCOTEC spécialiste de ce type de mission.

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Travaux complémentaires voirie

Monsieur le Maire présente le devis d'Eurovia pour la réalisation d'une allée piétonne route de Courcelles d'un montant de 2433 € TTC. Le conseil donne son accord.

Travaux complémentaires plomberie

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la robinetterie des classes maternelles est en très mauvais état avec de nombreuses fuites et qu'à cet effet il a demandé un devis afin de la remplacer. Celui-ci s'élève à 1212 € TTC. Le Conseil donne son accord.

Participation scolaire communes extérieures au RPI

Le Conseil municipal après calcul et délibération décide à l'unanimité de fixer pour l'année scolaire 2018-2019 la participation pour les Communes extérieures à :
959 € pour un enfant de maternelle et 366 € pour un enfant de primaire.

Participation aux frais de gestion Commune de Piennes

Le secrétariat afférant au RPI étant assuré par la commune de Rollot, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la participation aux frais de gestion du RPI pour la commune de Piennes Onvillers à 2000 € pour l'année 2019.

Elections municipales

Monsieur le Maire demande aux conseillers leur disponibilité pour la tenue d'un bureau de vote lors des élections municipales des 15 et 22 mars prochains et il est établi le planning des assesseurs.

Questions diverses

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une demande de candidature d'un jeune de la commune qui souhaite compléter ses heures qu'il effectue à Ressons par un emploi d'agent d'entretien à temps partiel. Monsieur le maire rappelle que la période hivernale ne nécessite pas l'embauche d'un agent supplémentaire.

Fin de séance 20h40

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 4 octobre 2019 à 19h30

Présents: M et Mmes Choisy Michel, Grimal Jean-Luc, Cozette Jean-Pierre, Harrissart Richard, Pillon Marynes, Blot Lydie, Duquenne Richard, Pichard Patricia, Gellynck Bernadette, Butez Christophe, Yohann Levasseur

Pouvoirs : Choisy Marc (à Richard Harrissart), Morge Patrice (à Michel Choisy), Hermier Christine (à Lydie Blot)

Secrétaire de Séance : Madame PILLON Marynes

Lecture et approbation du compte rendu de la précédente réunion de Conseil à l'unanimité

Démission 4^{ème} adjoint

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à son déménagement, Madame Christine HERMIER a déposé sa démission du poste d'adjoint qu'elle occupait.

Elle souhaite cependant rester au conseil municipal jusqu'à la fin du mandat.

Sa demande a été validée par Monsieur le Sous Préfet et par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose de ne pas procéder à l'élection d'un nouvel adjoint considérant que les prochaines élections sont dans 5 mois.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Subvention aux associations

Lors de la réunion annuelle des associations, Monsieur le Maire avait demandé à ce que les dossiers de demande de subventions soient déposés fin juillet pour permettre à la municipalité de procéder au versement dans des délais raisonnables. Il avait été également rappelé que les subventions ne sont pas un dû, qu'elles doivent faire l'objet d'une demande motivée, accompagnée des bilans financiers et présenter le projet à financer.

Monsieur Grimal souhaite s'abstenir du vote des subventions.

Monsieur le Maire présente les dossiers reçus en mairie et le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes après avoir étudié chaque demande:

Club de tir :	1 000,00 €
Familles Rurales :	600,00 € + 200,00 € pour le financement des frais de Bus pour la sortie de fin d'année scolaire
Société de Chasse :	400,00 €
Espérance Rollotoise :	200,00 € + l'achat d'une armoire
Association Colombophile :	450,00 €
Comité des Fêtes :	800,00 € + achat de matériaux pour la réalisation d'un bar plus léger
ACPG :	150,00 €
Assoc' des Lutins :	300,00 €
RAC :	800,00 €

Monsieur Choisy évoque la demande du Président du Club de Tir qui souhaite avoir une ligne internet dans ses locaux.

Le Conseil Municipal pense qu'il faudrait trouver un accord entre le Club de Tir et le RAC afin que les deux clubs puissent avoir accès à internet et de ne pas multiplier les abonnements.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Grimal d'organiser une rencontre entre le Président du Club de Tir et Monsieur Levasseur (représentant du RAC) afin de

trouver une solution. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette solution à l'unanimité.

Modification statuts FDE80

Le Conseil Municipal approuve les modifications des statuts de la FDE80, présentées par Monsieur le Maire.

Devis remplacement tuyau EP

Monsieur le Maire explique que lors des travaux d'assainissement, un écoulement « anormal » a été découvert. Après de nombreuses recherches, il a été constaté que le tuyau de collecte des eaux pluviales longeant l'école vers la ruelle était défectueux, provoquant de l'humidité dans le local chaufferie de l'école. Il est urgent de procéder à son remplacement (un affaissement de terrain dans la ruelle également provoqué par cette fuite). Un devis a été demandé à l'entreprise SAUVAL qui s'élève à 3 250.00€ HT.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Tarifs cantine

Monsieur le Maire informe le Conseil que les tarifs de la société Sagere ont augmenté de 0,3 % au 01/01/2019. Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le tarif payé par les familles c'est-à-dire 4,10 € le repas + la garderie du midi. Le Conseil Municipal approuve le maintien du tarif en vigueur.

Investissements dortoir école maternelle

Monsieur le Maire explique que le dortoir actuel dans la classe des maternelles est devenu trop petit, et que pour palier au plus urgent il a été acheté des lits supplémentaires mais il conviendra de trouver une solution pérenne afin de disposer de places suffisantes pour chaque enfant.

Monsieur le Maire charge Monsieur Marc Choisy de prendre un rendez-vous avec l'inspecteur académique pour étudier les différentes possibilités qui s'offrent à la Commune.

Monsieur Grimal est chargé quant à lui de demander des devis pour l'achat d'un Algeco.

Questions diverses

Columbarium

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un aménagement de l'espace « jardin du souvenir, columbarium » a été réalisé par l'ouvrier communal afin de rendre ce lieu plus propice au recueillement.

Demande de Madame Falsarella

Madame Falsarella a demandé s'il était possible d'avoir un tarif « spécial employés communaux » pour la location des tables et des bancs.

Le Conseil Municipal donne son accord et fixe le tarif pour les employés communaux à 1,50 € par table et 0.25 € le banc.

Une caution sera également demandée.

Repas des Aînés

Monsieur le Maire rappelle que le repas des Aînés aura lieu cette année le dimanche 1^{er} décembre.

Fin de séance 21h30

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 15 novembre 2019 à 19h30

Présents: M et Mmes Choisy Michel, Grimal Jean-Luc, Harrissart Richard, Pillon Marynes, Duquenne Richard, Pichard Patricia, Gellynck Bernadette, Butez Christophe, Yohann Levasseur, Choisy Marc, Morge Patrick

Pouvoirs : Jean-Pierre Cozette (à Michel Choisy), Christine Hermier (à Jean-Luc Grimal)

Absente : Lydie Blot

Secrétaire de Séance : Madame PILLON Marynes

Lecture et approbation du compte rendu de la précédente réunion de Conseil à l'unanimité

Dissolution du C.C.A.S

Monsieur le Maire explique que le Receveur Municipal a demandé à la Commune de bien vouloir procéder à la dissolution du C.C.A.S au motif que cela simplifie les procédures budgétaires annuelles.

Les terres dont le C.C.A.S est actuellement propriétaire seront reprises dans l'inventaire de la Commune, et l'actif financier intégré au budget communal.

Une Commission aide sociale au sein du Conseil Municipal pourra être créée.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à 10 voix pour et une abstention (M. Harrissart).

Projet travaux 2020

Monsieur le Maire rappelle les projets en cours et à venir pour l'année 2020 :

- Trottoirs route de Boulogne la Grasse et au Hameau de Regibaye,
- Réalisation d'une bande d'environ 1,20 m en macadam pour passage des piétons rue Haute et rue de la Madeleine,
- Aménagement d'un City Stade aux Clos avec 2 terrains de pétanque,
- Création d'un dortoir à l'école maternelle par la mise en place d'un Algeco.

Le conseil Municipal donne son accord pour l'ensemble des projets.

Autorisation demande de subventions

Monsieur le Maire explique que les projets City Stade et « dortoir » sont subventionnables par l'Etat (D.E.T.R et Contrat de Ruralité) et la Région.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour ces projets.

Info défibrillateur

Monsieur le Maire explique qu'à compter du 1^{er} janvier 2021 il y aura obligation de s'équiper d'un défibrillateur dans les bâtiments publics de 4^{ème} catégorie.

Nous sommes donc concernés de part la salle des fêtes.

Au 1^{er} janvier 2022, les bâtiments de catégorie 5 seront concernés soit la salle rue de Pronac.

Délibération pour paiement investissement avant vote du budget 2020

Afin de permettre de régler des dépenses d'investissement au cours du 1^{er} trimestre 2020, avant le vote du budget 2020, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019.

A savoir : Chapitre 21 : 43 792,50 € (25 % de 175 170 €)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, à l'unanimité, l'autorisation



INTERDICTION DE STATIONNER AUX ABORDS DES ECOLES

À proximité des écoles, en voiture.

Ne vous arrêtez pas :

- en double file sur les parkings,
- dans les voies de circulation,
- sur les passages piétons.

Ne stationnez pas :

- devant l'entrée de l'école,
- sur les trottoirs.



Les écoles sont desservies par des parkings et il convient aux personnes venant déposer ou chercher un enfant de les utiliser correctement pour des raisons évidentes de sécurité et de bonne circulation.

Déposer ou chercher votre enfant à l'école ne doit pas se faire au détriment de la sécurité des autres enfants !

- Redoublez de vigilance en manœuvrant avec votre véhicule sur les parkings et sur la route.
- Ne soyez pas trop pressés, ne prenez pas de libertés avec le Code de la route en oubliant les règles élémentaires.
- Respectez le sens de circulation du parking, adaptez votre vitesse et gardez-vous sur des emplacements matérialisés.
- N'hésitez pas à faire quelques mètres à pied... Marcher, c'est bon pour la santé !
- Restez attentifs, détendus et patients.

Si vous venez à pied à l'école, respectez aussi le Code de la route

Apprenez et rappelez régulièrement à vos enfants qu'il faut, pour leur sécurité, respecter les consignes suivantes:

- ne pas courir sur les trottoirs;
- ne pas jouer sur les barrières de sécurité au bord de la route;
- traverser aux passages piétons;
- regarder de chaque côté avant de traverser la route.

*Les écoles sont des lieux de citoyenneté,
ne commettez pas d'incivilités,
respectez le Code de la route,
soyez exemplaires,*

vos enfants vous regardent et apprennent !



Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions propres à assurer la sécurité des enfants et des usagers de la route lors de la sortie des classes.

Article 1 :

Le stationnement de tous les véhicules motorisés ou non est interdit devant les écoles de la commune selon les lignes jaunes aux heures d'entrée et de sortie des classes soit de 8h à 8h30 et de 11h45 à 12h00 le matin et de 13h15 à 13h40 et de 16h à 16h20 l'après-midi.

Article 2 :

Exception est faite aux cars scolaires qui seuls sont autorisés à stationner devant les écoles durant ces périodes.

Article 3 :

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

POUR INFORMATION :

Rue Haute (tournant) la vitesse est limitée 30km/h, stationnement interdit ligne blanche pour la sécurité des riverains et des piétons.

Le passage pour la dératisation aura lieu dans le courant octobre.

Prendre contact en mairie pour intervention si besoin.

Sécurité - Délinquance - Dégradations

Sujet sensible s'il en est et Rollot n'est pas épargnée !

Je rappelle que la commune a mis en place une convention avec la gendarmerie.

Plusieurs "référents" sont désignés et reconnus auprès des services de la gendarmerie.

N'hésitez pas à les contacter pour signaler tout comportement anormal (voiture suspecte ou autres)

Ayez les bons reflexes, soyez prévoyants, soyez vigilants, soyez prudents au quotidien en respectant les conseils pratiques et vous pouvez aller sur le site www.interieur.gouv.fr

Rubrique "Ma sécurité".

Ma gendarmerie
en ligne

Une question ?
Besoin de nous
contacter ?

BRIGADE
numérique
Gendarmerie

police de
sécurité
du quotidien

UN CONTACT NUMÉRIQUE
7J/7 ET 24H/24

La brigade numérique répond à toutes les questions
ayant trait à la sécurité du quotidien.

RENSEIGNER
Apporter des réponses à l'utilisateur dans tous les domaines :
journée défense et citoyenneté, recrutement, participation citoyenne,
armes, code de la route, procurations, environnement...

PRÉVENIR
Aider et informer sur de nombreuses thématiques : harcèlement, violences sexuelles
ou sexistes, opération tranquillité vacances, prévention spécifique juniors et seniors,
drogues, cybersécurité, intelligence économique, radicalisation...

ORIENTER
Guider l'internaute dans ses démarches, faciliter l'accès aux téléservices,
accompagner vers les services nationaux ou territoriaux.

COMMENT NOUS CONTACTER ?

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr @gendarmerienationale @gendarmerie

Dans tous les cas d'urgence,
appelez immédiatement par téléphone le 17 ou le 112.

Sign Gendarmerie © 2017 295

RAPPEL A PROPOS... du Stationnement

Article R 417610..

- I. Tout véhicule à l'**ARRÊT OU EN STATIONNEMENT** doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.
- II. Est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule et notamment sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons qui doivent être laissés libres.

Il est rappelé qu'en cas d'accident la responsabilité du contrevenant pourra être engagée.

Rappel – Elagage propriétaires.

Il est rappelé que le code rural (art. D 164-24) qui impose aux propriétaires riverains de la voie l'obligation de couper les branches et racines qui avancent sur l'emprise dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation des chemins et **D'ELAGUER LES HAIES A L'APLOMB DES LIMITES DE CE DERNIER.**

Si ces végétaux en bordure d'une voie publique (chemin, route, tour de ville etc...) mettent en péril la commodité du passage un arrêté municipal de mise en demeure pourrait être pris.

ADIL.

Agence départementale d'information sur le logement.

Économies d'énergie et rénovation des logements

Le programme habiter mieux s'étoffe.

Des aides destinées aux propriétaires occupants (sous condition de ressources) d'un logement de plus de 15 ans sont disponibles :

Aide « habiter mieux sérénité » finance un bouquet de travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25% sur la facture de chauffage.

Aide « habiter mieux agilité » finance un seul type de travaux (changement de chaudière, isolation des murs et des combles).

Renseignements en mairie ou en ligne sur le site <https://monprojet.anah.gouv.fr>

CONSEIL REGIONAL.

Une antenne est ouverte à Montdidier Espace Jean Jaurès N° 41 (près de la gare)

La région Hauts de France peut vous aider au quotidien.

Lycée - Apprentissage - Formation - Travail - Transport.

Renseignement au 03.74.27.30.10

Plus d'infos : antenne-montdidier@hautsdefrance.fr

QUELQUES RAPPELS UTILES :

Par arrêté préfectoral, ci-dessous les horaires à respecter pour tondre son gazon :

- ✓ Tous les **jours ouvrables** de **8h30 à 12h00** et de **14h00 à 19h30**.
- ✓ Le **samedi** de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h00**.
- ✓ Le **dimanche** et les jours fériés de **10h00 à 12h00**.

• Le brulage de déchets ménagers, résidus de débroussaillage etc... est interdit .

En cas de non-respect de cette interdiction, une amende pouvant aller jusqu'à 450 € peut être imposée.

• Les déchets verts (tonte, taillage de haies etc...) doivent être déposés en déchetterie,

pas dans les terrains privés et chemins communaux, cela donnera lieu à des plaintes par les propriétaires ou la Commune.

- L'obligation d'entretenir des terrains « non bâtis » situés à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations est à charge des propriétaires (article L2213-25 du code général des collectivités territoriales).
- **Pas de stationnement sur les pelouses.**

Rappel concernant les commandes de fuel

- Commandes groupées Fuel (Mme Trouillet tél. : 06.80.62.35.50)

Permanence du Conseiller Départemental

Les permanences du Conseiller Départemental Pascal Delnef se tiennent tous les mardis de 16h30 à 18h en Mairie de Montdidier.

Contacts: 06.71.69.99.30 Pascal Delnef / 06.63.57.70.58 Catherine Quignon.

Permanence du Député

Les permanences du Député de la circonscription, Mr Leclabart se tiennent tous les 4^e jeudi du mois en Mairie de Montdidier de 18h à 19h30.

Renseignement utiles:

Vous êtes victime d'un cambriolage, composez le 17

Opposition carte bancaire 0892 705 705

Opposition chéquier 0892 683 208

Blocage téléphones portables :

Bouygues	0800 291 000
Free	3244
Orange	0800 100 740
SFR	1023

Urgence :

Pompiers :	18
SAMU (médecin de garde) :	15
Gendarmerie :	17
Dépannage électricité (SICAE) :	03 22 88 47 88
Service des eaux :	03 22 37 42 02
Pharmacie de garde :	voir document annexe

L'agence postale communale : Jours et horaires d'ouverture.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
15h00 à 18h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	16h00 à 19h00

INFO DE DERNIÈRE MINUTE :

Suite à la reprise **OBLIGATOIRE** dans les écoles, et selon les « **RÈGLES DE PRÉSENCE NORMALES** », la **CANTINE** et la **GARDERIE** seront également ouvertes à partir du **LUNDI 22 JUIN**. Il est demandé de respecter les procédures pour les inscriptions..

Coordonnées et horaires des écoles : Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Rollot	
17 rue Saint Nicolas 80500 ROLLOT ecole.rollot@ac-amiens.fr 03.22.78.90.57 (Elémentaire et direction) 03.22.78.92.15 (Maternelle) Directrice : Mme Cornet Virginie (au bureau le mardi)	
Matin	8h20 / 8h30 - 11h55
Après-midi	13h25/ 13h35 - 16h10

Piennes-Onvillers	
Grande rue 80500 PIENNES-ONVILLERS ecole.piennes@ac-amiens.fr 03.22.78.42.63 Mme Petit Coralie	
Matin	8h10/ 8h20 - 11h45
Après-midi	13h15/ 13h25 - 16h00

L'équipe pédagogique:

- **PS-MS** : Mme Fournier-Marette Audrey
Atsem : Mme Radiguet Céline
- **MS- GS** : mardi, jeudi et vendredi: Mme Mallard Aurélie
lundi : Mr Carré Jason
Atsem : Mme Falsarella Fabienne
- **CP-CE1** (à Piennes) :Mme Petit Coralie
- **CE1-CE2** : Mme Esteves Claire
- **CM1-CM2** : lundi, jeudi et vendredi : Mme Cornet Virginie
mardi : Mr Carré Jason

Ne pas hésiter à laisser un message sur les répondeurs, ils sont consultés régulièrement (les enseignants ne peuvent pas toujours répondre)

INFORMATION DIRECTRICE DES ÉCOLES, Mme CORNET.

Suite au déconfinement du 11 mai, 19 enfants de soignants ont été accueillis et répartis au sein des classes de ROLLOT, 10 en élémentaire et 9 en maternelle.

3 enseignants, soutenus par une ATSEM et une employée en service civique, ont assuré la prise en charge des enfants en constituant 3 groupes.

Une enseignante supplémentaire mise à disposition, à la semaine, par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale a pu rejoindre l'équipe en place début Juin permettant d'augmenter petit à petit le nombre d'enfants accueillis à l'école et de former un 4ème groupe, suivi du retour d'une autre enseignante. Durant cette période, ces groupes sont restés inchangés, tout en respectant au mieux les niveaux maternels/élémentaires.

Au 09 juin, 40 enfants avaient repris le chemin de l'école, ce qui représente un tiers des inscrits. La capacité d'accueil atteignant son maximum par rapport au protocole sanitaire à respecter à cette date. Toutes les demandes des parents ont pu être honorées.

Le lien, quasi quotidien, entre la directrice de l'école et le Maire de la commune a permis d'ajuster au mieux la prise en charge des enfants et de répondre aux différents imprévus rencontrés.

Sur le plan sanitaire, les gestes barrières ont pu être respectés, même s'ils sont parfois difficiles à maintenir pour les plus petits. L'infirmière scolaire s'est mise à disposition de l'équipe enseignante, apportant un rôle de conseils.

L'école a été dotée de suffisamment de masques, de gel Hydroalcoolique, de lingettes désinfectantes ainsi que des masques pédiatriques en cas de besoin.

Le virus et les gestes barrières ont été expliqués aux enfants par le biais de supports adaptés (bandes dessinées...).

La réouverture de l'école est apparue nécessaire pour Mme CORNET, afin de maintenir au maximum l'enfant dans l'apprentissage et le lien social.

Location des salles

Salle des fêtes (170 personnes) maximum	Salle Multifonctions (50 personnes) maximum
--	--

**Lire règlement d'utilisation des salles.
Ne rien accrocher sur les murs et les plafonds.
S'adresser à la mairie pour réservation
(voir site internet de la commune)**

Pour information:

- ✚ Pas d'utilisation d'appareils à gaz et pétrole dans les salles.
- ✚ Merci de respecter le matériel !
- ✚ Ne pas monter sur les chaises et tables.
- ✚ Lors du montage des tables merci de ne pas les cogner sur le sol.

Pharmacie de garde :

Pour connaître la pharmacie de garde, il vous faudra appeler le **3237**. Un serveur vocal automatique vous demandera le numéro de votre département puis de votre commune de résidence. Les coordonnées de la pharmacie de garde vous seront alors communiquées. Ce service est payant. Il vous sera facturé 34 centimes d'euro la minute. La communication ne devrait pas durer plus d'une minute et demie. Notons toutefois que l'obligation d'afficher sur la vitrine de leur officine les listes des pharmaciens de garde reste obligatoire.

Assistantes maternelles agréées

CAULE	Chantal	17 Rue de Beauvoir	03.22.78.82.92	
DEPINOIS	Isabelle	39 rue de Beauvoir		
DUCROCQ	Angélique	54 Rue Haute	03.22.78.35.59	
GRIMAL	Cécile	23 Rue Saint Nicolas	03.22.78.95.74	07.50.43.99.86
LESUEUR	Sandrine	23 Rue des Prés Madame		06.75.28.86.09
LOUVIOT	Jessica	76 rue de la Madeleine	03.22.79.00.91	06.32.75.64.27
TALLON	Ludivine	13 Rue de Beauvoir		06.30.69.32.55
VANDEBORE	Evelyne	6 Rue des Clos	03.22.78.91.39	
VIEZ	Virginie	18 Rue Haute	03.22.37.13.48	06.31.85.38.69

État Civil :

Naissances:

Andrew Hebert Brault	26 /12/2019
Sohan Zupnick	22/05/2020

Décès :

M. Devernay Hugues	16/10/2019
Mme Caulle Christiane	16/11/2019
Mme Sonnevile Andrée	12/05/2020
Mme Devernay Madeleine	16/03/2020

Auto-école

HB Formations

51 rue Haute

Tél : 03 60 51 95 24

<http://www.hbformation.fr>**Maçonnerie**

Dominique Caule

17 rue de Beauvoir

Tél : 03 22 78 82 92

Salon de coiffure

O'Cheveux d'Anges

1 rue Haute

Tél : 03 22 87 30 08

NOVAXIS

Bureau d'Etudes

Arnaud Rousseaux

Port. : 06.95.09.10.83

Fixe : 09.72.45.14.36

Mail : contact@novaxis.fr**France Famille Services**

services à la personne

Agrément qualité Somme

Assistance aux personnes

âgées et handicapées.

Prise en charge APA,

mutuelles, etc.

25 rue Haute

03 22 37 10 82 / 0800 220 228

(Appel gratuit)

www.france-famille-services.fr**Fabrication de confiseries**

Areski Hahad

25 rue de la Madeleine

Tél : 03 22 78 88 02 ou

09 65 10 92 34

Fleur de Jasmin -Chapeaux-

Bijoux Fantaisies-Accessoires

Tél : 06 09 80 96 07

damecalou@live.fr**Le Petit Atelier**

17 BIS Rue Haute

Tél : 06.09.85.49.33

Tapissier d'ameublement

Couture-retouches

Les 3 M**Bar-Tabac-Presses-Loto-PMU**

Dépôt de pain tous les lundis

88 rue de La Madeleine

Tél : 03 22 78 02 81

Boulangerie – Pâtisserie

Sonia & Mathieu

14 place Galland

Tél : 09 71 29 28 55

SARL THIERRY POISSANT

Agencement - Rénovation

1 rue Haute

Tél. : 06 85 92 10 46

LEDOUX GERARD & FILS

Matériel colombophile et

aliments pour animaux

Entretiens espaces verts

Gérard Ledoux

24 rue Haute

Tél : 03 22 78 28 18 ou

09 60 17 82 80

Entreprise agricole

Jean-Pierre Vincant Baticle

Route de Beauvoir

Tél : 03 22 78 28 64

Mobile : 06 07 09 04 45

Fax : 03 22 78 29 93

Menuiserie – ébénisterie

Tabary

5 rue Haute

Tél : 03 22 78 39 43 ou

09 54 33 39 43

Les Ecuries de la Madeleine

Pension chevaux

64 Rue de la Madeleine

Tél : 06.46.15.07.24

**Bulle de coton – Institut
de Beauté**

1 bis rue du four

Tél : 03 22 73 09 70

Couverture, sanitaire, chauffage

Guy Bucamp

25 rue Saint Nicolas

Tél : 03 22 78 28 69

Fax : 03 22 78 29 82

PIZZA YOLO

42 rue de la Madeleine

80500 Rollot

SARL HANNIET

Menuiserie Bois et PVC Isolation,

aménagement de combles,

Charpente

2 Hameau de la Villette

Tél : 03.22.87.89.56

Bauduin Corinne

Vendeuse indépendante

le bien être grâce à une plante

l'Aloe Vera

17 rue de la Madeleine

Tél : 03 22 78 87 66

F2L METAL

SarL F2LMETAL

55 Rue Haute

Tél : 03.22.87.34.38

Descombes TP

64 rue de la Madeleine

Tél : 06.79.26.02.81

RUBRIQUE DES ASSOCIATIONS

✚ Nous rappelons aux associations que vous avez la possibilité de faire apparaître le calendrier de vos manifestations dans l'agenda du site internet de la mairie qui est régulièrement mis à jour.

✚ Pour la publication dans le Rollotois, une seule page au format A4, texte en .doc ou .old, noir et blanc, merci de votre compréhension.

Demande à faire auprès de la secrétaire de mairie (<http://www.mairie-rollot.fr>)

➤ SOCIETE DE BOULES DE ROLLOT :



Recherche adhérents Contact 06.31.59.76.49

➤ ROLLOT ATHETIC CLUB :



Le club recherche pour la saison 2020/2021 :

- ✓ joueurs senior niveau D4
- ✓ Arbitre officiel

Notre club organise chaque année un tournoi réunissant une douzaine d'équipes. Autres manifestations concours de belote, loto, repas de la Saint Sylvestre.

Les bénéfices récoltés servent aux bons fonctionnements du club.

Nous repartons donc avec l'ambition de grandir en recrutant des joueurs expérimentés, motivés et sérieux. Pour tout renseignement, une page FACEBOOK est mise à votre disposition.

A très vite pour plus d'informations.



Rollotoise, Rollotois,

Comme l'ensemble des associations, le Comité des Fêtes Rollotois a vu bon nombre de ses manifestations annulées en raison de la crise sanitaire (la soirée couscous, la chasse à l'œuf, la foire marchande et brocante, les marches pédestres).

Nous avons donc hâte de vous retrouver et de vous proposer le calendrier des manifestations à venir : notre objectif vous divertir.

Un peu de légèreté et de convivialité : **A vos agendas...**

- ✓ **Samedi 5 septembre 2020 : Marche Pédestre tél : 06.31.59.76.49**
- ✓ **Samedi 3 et dimanche 4 octobre 2020 : Salon de l'Automne**
- ✓ **Dimanche 8 novembre 2020 : Bourse Vintage**
- ✓ **Samedi 21 novembre 2020 : Soirée Beaujolais nouveau**

Contact tél : 06.31.59.76.49

Pour tous renseignements, merci de contacter Jean-Luc Grimal – Président du Comité des Fêtes Rollotois au 06.31.59.76.49 ou par mail jean-luc.grimal@orange.fr

Vous pouvez suivre notre actualité sur facebook : Comité des fêtes Rollotois

A très bientôt

L'équipe du Comité des Fêtes Rollotois

ROLLOT

Concours de pétanque en doublette

organisé par LES « 3M »

au stade de Rollot



Samedi 5
Septembre 2020

10€ par équipe

Inscription à partir de 11h et
début des jeux à 14h

Lots pour tous !

Buvette crêpes et gaufres sur place

Merguez/Saucisses, Frites



CLUB DE TIR DE ROLLOT SAISON D'ÉTÉ 2020

Drôle d'année sportive 2019/2020 pour le club de tir de Rollot, qui a vu sa saison d'été, supprimée. Enfin, presque, juste le temps de commencer les entraînements et de tirer les championnats départementaux d'École de Tir ou Margaux DUVAL a remporté une belle médaille d'or Cible mobile benjamin.

Ensuite, la Fédération a, purement et simplement, supprimé la saison, c'est à dire, les championnats, les concours interclubs et les entraînements... Plus de compétitions départementales, régionales, nationales où l'on prévoyait quelques bons résultats. Mais plus non plus de concours 25/50m, arbalète field, annulation du départemental arbalète que nous devons organiser, annulation également de la manifestation « sports de nature », financée par le Conseil Départemental où nous devons participer à l'animation. En clair, environ 2500 € de perte de ressources pour le club.



La fermeture du club ne nous a pas empêchés de poursuivre l'entretien indispensable de nos installations, avec la tonte des divers terrains utilisés par le club, (dans le respect de la législation, naturellement avec les dérogations adéquates) et la réparation de matériel délicat et coûteux en prévision de la réouverture.

Celle-ci a eu lieu à la mi-avril, dans des conditions draconiennes, uniquement sur les installations ouvertes, pas les stands intérieurs à 10m. Les consignes gouvernementales et fédérales ont été respectées et même au-delà. La circulaire gouvernementale insistait sur la nécessité, pendant l'entraînement, de respecter la distanciation d'un mètre dans les quatre directions (avec croquis à l'appui). En clair, pour tirer, il fallait garder une distance minimale d'un mètre, face à nous, avec les autres tireurs. Encore un exploit intellectuel des fonctionnaires parisiens.

Ensuite, à partir de mercredi 10 juin, nous avons pu ré-ouvrir les stands 10 mètres, toujours avec la distanciation, le gel, la désinfection du matériel, etc...etc...

Le retour de la fréquentation a été correct sachant que, d'habitude, à cette époque, et avec l'arrivée du beau temps, le stand n'est plus fréquenté que par les compétiteurs et les acharnés. Comme les compétitions sont annulées.... Toutefois, cela ne nous empêche pas d'avoir des contacts et des demandes pour des nouvelles prises de licences, de bonne augure pour la saison prochaine. Nous envisageons toutefois d'organiser des opérations de promotion en début de saison prochaine, à partir de la fin août sur des brocantes ou manifestations publiques dans les environs, sachant que nous continuons à investir pour notre équipement. Il faut savoir que, dans la Somme, le Club de Tir de Rollot est celui qui offre le plus de diversité de pratiques sportives et avec des installations ou la qualité l'emporte sur la quantité, tout en assurant l'entretien des terrains avec son matériel, et le ménage des locaux lui même, travail assuré par des membres du club.

CONTACTS ASSOCIATIONS



Comité des Fêtes Rollotois
]06.31.59.76.49



Football R.A.C
] 03.44.85.14.74



Société de boules de Rollot
]06.31.59.76.49



Espérance Rollotoise
] 03.22.78.29.27



Société de chasse
] 06.31.59.76.49

Club Colombophile



Club Colombophile Rollotois
] 03.22.78.28.18

La Rollotoise



Club de Tir de Rollot
] 06 85 56 27 69
<http://www.tir-rollot.com>



**Société de Longue Paume
de Rollot**
] 03 22 37 01 13



ACPG – ACTM
] 03.22.78.28.69



Comité Rotincia
] 03.22.78.28.60
<http://www.rotincia.org>



Familles Rurales
]06.13.50.40.42



Pronastrum
] 03.22.78.28.60
<http://pronastrum.free.fr>



Les Lutins
]06.88.01.78.47